

# BAILLIAGES du DUCHE de BOURGOGNE

Les **bailliages** en Bourgogne tirent leur origine des **baillis** des ducs qui rendaient la justice en leur nom. Les baillis réunissent anciennement l'autorité civile et militaire. On les voit, comme les comtes et les vicomtes auxquels ils succèdent, juger la noblesse et le peuple, mener à la guerre les nobles de leur département, recueillir les revenus provenant des impôts, en rendre compte au prince et parfois aux offices des sergents, greffiers, notaires, tabellions et autres supports de justice.

L'érection de cette magistrature ne remonte qu'à l'an 1190. Philippe-Auguste l'établit pour diminuer l'autorité des seigneurs et des vicomtes auxquels les baillis furent substitués. Ils ressemblaient assez aux **Missi Domini** envoyés dans les provinces pour réformer les abus et écouter les plaintes des opprimés. C'est même de là qu'ils furent appelés baillis parce qu'ils étaient baillés, comme les conservateurs et gardiens des biens du peuple. Le département de chaque bailli s'appelait une **baillie**.

Dans l'étendue du Parlement de Dijon, il y eut 19 bailliages royaux dont dix principaux ont des baillis d'épée (entre autres Autun) et neuf particuliers.